

# Relais Petite Enfance de la Ville d'Angoulême

## le Phare



### *4 lieux d'accueil collectif :*

- Le monde de Zarafa (quartier Basseau / Grande Garenne)
  - Ernest et Célestine (quartier Ma Campagne)
    - Salle mutualisée du centre ville
- Maison de l'enfant (quartier Bel-Air / Grand-Font)

### *bureau :*

Direction de l'Enfance  
111, rue de Saintes  
16000 Angoulême

le Phare

## Relais Petite Enfance de la Ville d'Angoulême

Un lieu **gratuit**, animé par des professionnels de la petite enfance.

*Le Relais Petite Enfance a 3 objectifs :*

*informer*

*accueillir*

*accompagner*

« Les relais petite enfance (Rpe) sont des lieux de proximité dédiés à l'accueil du jeune enfant. Lieux d'information, de rencontre et d'échanges, ils s'adressent à la fois aux parents et aux professionnels de l'accueil individuel. » **caf.fr**

**Vous êtes futurs parents ou parents d'un jeune enfant et vous cherchez un mode d'accueil ?**

**Vous êtes particulier-employeur d'une assistante maternelle ou d'une garde à domicile ?**

*Le Relais vous propose :*

- Une information sur les différents modes d'accueil de la Petite Enfance : individuels, collectifs ou au domicile de la famille.
- Une écoute et un accompagnement dans votre projet d'accueil concernant votre enfant.
- Une information sur vos droits et devoirs en tant que particulier-employeur: le contrat de travail, la rémunération de votre employé, les aides de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) ou de la mutualité sociale agricole (MSA)...
- Un accompagnement dans vos démarches administratives.
- Des temps d'accueil collectif pour votre enfant dans les différents lieux d'accueil du Relais Petite Enfance.
- Des temps de rencontres et des moments festifs avec les enfants, les familles, les assistantes maternelles et les gardes à domicile.



**Vous êtes assistante maternelle et vous accueillez des enfants à votre domicile ?**

**Vous êtes garde à domicile ?**

**Vous souhaitez devenir assistante maternelle ?**

## *Le Relais vous propose :*

- Un lieu d'information et d'orientation pour les futures assistantes maternelles.
- Un accompagnement et une écoute concernant votre vie professionnelle et votre rôle éducatif.
- Une information sur vos droits et devoirs en tant qu'employé, ainsi que sur la réglementation de votre activité professionnelle.
- Des temps de rencontres, d'échanges, d'information et de formation pour les assistantes maternelles et les gardes à domicile.
- Des temps d'accompagnement et de professionnalisation autour de l'éveil des jeunes enfants accueillis dans les différents lieux d'accueil du Relais Petite Enfance.
- Des moments festifs avec les assistantes maternelles, les gardes à domicile et les familles.

## *Les différents lieux d'accueil collectifs du Relais*

### ● **Secteur Sud : le lundi de 9h30 à 11h30**

- La crèche Ernest et Célestine (quartier de Ma Campagne) : 1 place Vitoria

### ● **Secteur Ouest : le mardi de 9h30 à 11h30**

- Le monde de Zarafa (quartier de la Grande Garenne) : 18 rue des Molines

### ● **Secteur Centre Ville : le jeudi de 9h30 à 11h30**

- La salle mutualisée du centre ville, 5 rue Saint Étienne

### ● **Secteur Nord : le vendredi de 9h30 à 11h30**

- Maison de l'enfant (quartier Bel-Air / Grand-Font) : 4 rue du Chevalier d'Assas

**Le Relais est ouvert de 8h15 à 12h30 et de 13h30 à 17h tous les jours de la semaine.**

Il vous accueille **sans rendez-vous** sur ses temps de permanence les lundi, mercredi et vendredi de 13h30 à 17h, à la direction de l'enfance.

Des rendez-vous sont possibles en dehors des heures d'ouverture et de permanence. **N'hésitez pas à contactez le Relais.**

## *Contacts*

**Adresse mail :** [rpe-le-phare@mairie-angouleme.fr](mailto:rpe-le-phare@mairie-angouleme.fr)

Secteur Nord-Centre ville

**05 45 38 70 74**

Secteur Sud et Ouest

**05 45 38 71 44**

**Bureau à la Direction de l'enfance accessible en transport en commun**

Ligne de bus n°5 – arrêt Lacroix / Ligne de bus n°3 – arrêt Saintes

## *Les sites de référence*

### **LA RECHERCHE D'UN MODE D'ACCUEIL**

[monenfant.fr](http://monenfant.fr)

[lacharente.fr](http://lacharente.fr)

### **LA DEMANDE DU COMPLÉMENT DE LIBRE CHOIX DU MODE DE GARDE (CMG)**

[caf.fr](http://caf.fr)

[msa.fr](http://msa.fr)

### **LES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES EN TANT QUE PARTICULIER-EMPLOYEUR :**

[urssaf.fr](http://urssaf.fr)

et l'application « mon pajemploi au quotidien »

